



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

REPONSE MUNICIPALE N° 1/2014

le 10 septembre 2014

**Concerne :**

Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud « Propositions pour la réalisation d'un skate parc ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

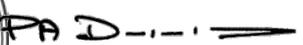
Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs,

Le 25 juin dernier, Mme Anne-Marie Arnaud (PS) a déposé une interpellation en lien avec le projet de skate plaza et les sites alternatifs.

Comme annoncé oralement en séance, la Municipalité répondra aux différentes questions de l'interpellatrice dans le préavis qui sera déposé en réponse à la motion de Mme Rithener « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour les jeunes. Concrétisons leur souhait » et à la pétition « Contre la construction d'un skate parc au Jardin Roussy ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

    
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 25 août 2014



**INTERPELLATION**  
**Conseil communal du 25 juin 2014**  
**Propositions pour la réalisation d'un skate parc**

Suite au dépôt d'une pétition contre la réalisation d'un skate parc au milieu du Jardin Roussy, j'aimerais interpeller la Municipalité pour obtenir des explications concernant les lieux éventuellement possibles pour ce projet sur le territoire de La Tour-de-Peilz.

**TERRAIN DE LA FARRAZ**

Quelques explications sont nécessaires sur cet emplacement.

Sur le budget 2013, investissements : implantation de jardins familiaux, 60'000.-- frs

Sur le budget 2014, investissements : nouvelle place multi-sport, 300'000.—frs  
Quel est ce projet ? Pourquoi ne pas y intégrer le skate parc ?

**PLACE DES TERREAUX**

Cette place est dédiée aux manifestations telles que fête des écoles, accueil de manifestations, petits cirques de passage chaque année.

Il y a probablement un espace de 450 m<sup>2</sup> à utiliser d'une façon permanente sur ce terrain. La place des terreaux est proche du centre et des écoles. Elle peut répondre à des activités sportives telles qu'un skate parc.

**TERRAIN A DISPOSITION A BEL AIR**

Emplacement de 600 m<sup>2</sup> sur le centre sportif BEL AIR, constitué de places de sports non utilisées. Un réaménagement de cet endroit devrait être possible.

Une réalisation de 450 m<sup>2</sup> ne pourrait-elle pas être envisagée ?

**PLACE DES ANCIENS-FOSES**

L'aménagement en surface est prévu pour un lieu de rencontre et de convivialité. C'est le moment de s'engager dans ce sens. Un mélange intergénérationnel tant recherché, et déjà existant dans le jardin Roussy, pourrait trouver sa place à cet endroit.

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et de proposer de son côté un emplacement plus raisonnable et plus sport que le Jardin Roussy.

Anne Marie Arnaud  
Le 10 juin 2014